



## Commune de Cartigny

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2013

#### PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli
Excusée :	J. Cocquio
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	N. Caillat

---

Le Président, M. Schornoz, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Conseil municipal.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013**

► Le procès-verbal du 14 octobre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président demande si quelqu'un souhaite faire valoir le droit d'opposition aux décisions de l'ACG suivantes :

- Décision de l'ACG du 28 septembre 2013 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG. Le droit d'opposition est fixé au 25 novembre 2013.

M. George souhaite savoir si la commune a reçu le budget 2014. En effet, le vote porte sur une participation communale de CHF 3.- par habitant. Il suggère d'étudier le budget avant de se prononcer.

Mme Walthert précise que le budget 2014 a été présenté lors de la réunion de l'ACG du 28 septembre 2013.

M. George souhaite savoir quelle est la hauteur du budget en millions. Il a le souvenir qu'il était d'environ CHF 14'000'000.- pour 2013.

Mme Walthert précise que le budget provisoire a été présenté. Le budget définitif validé le 28 septembre 2013 a été demandé mais n'a pas encore été reçu. Elle précise que les chiffres présentés lors de la séance plénière du 28.9.2013 sont cohérents.

M. Schornoz demande si les communes ont un droit d'opposition sur le budget.

Mme Walther précise que sauf erreur de sa part, le budget n'est pas soumis au droit d'opposition. Le droit d'opposition est possible sur la participation de la commune.

M. George estime qu'il est illogique de voter sur des sujets dont on n'a pas toutes les données. Il envisage de saisir la Cour des Comptes d'ici la fin de l'année car il estime que l'on cache les chiffres et que c'est anormal.

Mme Bolle de Paoli, précise que l'assemblée de l'ACG vote le budget par enveloppe du Siacg (service informatique), du CIDEDEC (déchets carnés) et du GIAP.

Mme Bolle de Paoli précise que le vote du mois de septembre concerne le budget de fonctionnement et de subventions de l'ACG.

M George propose dès lors de refuser la participation de CHF 3.- par habitant pour Cartigny.

M. Loeffel se pose la question de savoir quel est le financement de l'ACG car à CHF 3.- par habitant multiplié par environ 450'000 habitants cela ne fait « que » de CHF 1'350'000.- alors que le budget est semblerait-il de CHF 14'000'000.-. Cette question pourrait être posée à l'ACG lors de sa venue en décembre.

M. George pense que l'ACG donne ses chiffres et fait son budget sans aucun contrôle démocratique. En plus, il rappelle que le service de surveillance des communes n'a aucun droit de regard sur les comptes de l'ACG.

M. Loeffel est contre le fait de payer les CHF 3.- mais ne veut pas mettre l'exécutif dans l'embarras d'autant plus que si la commune de Cartigny est la seule à s'opposer, elle n'a aucun poids. Toutefois, il pense qu'il faut le faire afin de montrer qu'il y a un problème.

Le président propose de passer au vote :

► Le droit d'opposition est refusé par 7 non, 2 oui et 2 abstentions.

- Décision de l'ACG du 30 octobre 2013 relative à la participation du FI au financement de l'enveloppe sportive 2014 pour un montant de CHF 900'000.-. Le droit d'opposition est fixé au 20 décembre 2013.

M. Schornoz propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal puisque le délai d'opposition le permet.

Mme Zach précise que l'enveloppe sportive est très intéressante et a convaincu l'exécutif de voter favorablement au projet.

Mme Walthert ajoute que bons nombres de présentations sont faites par oral et/ou à l'aide de présentations Powerpoint et permettent à l'exécutif de décider en toute connaissance de cause.

M. Cogne précise que l'enveloppe avait servi il y a quelques années à éponger une dette de CHF 500'000.- du Genève Servette Hockey Club alors que le fonds n'est pas censé financer des clubs ayant une équipe professionnelle. Tous les clubs sportifs sont mentionnés sauf le hockey, il se pose donc la question de savoir si l'oubli n'est pas volontaire.

► La décision concernant l'enveloppe sportive est reportée au prochain Conseil municipal.

Mme Walthert annonce que le directeur de l'ACG viendra répondre aux questions du Conseil municipal lors de la séance du mois de décembre. Elle suggère que tout le monde transmette ses questions afin qu'elles soient coordonnées.

M. Schornoz suggère de transmettre les questions à M. George qui les centralisera avant de les remettre à la secrétaire du Conseil municipal qui les enverra à l'ACG.

M. Pontinelli précise que cela n'empêchera pas de poser d'autres questions le soir même.

M. George souhaite savoir si l'ACG est soumise à la LIPAD, il trouve anormal que le Conseil municipal n'ait pas accès aux documents.

Mme Walthert précise que la proposition avait été faite l’an dernier de mettre les dossiers à disposition sur un site avec mot de passe pour accéder à ces documents. M. George approuve.

### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

#### **Communications de Mme Bolle de Paoli :**

- Mme Bolle de Paoli demande si tout le monde a lu l’article de ce jour de la Tribune de Genève concernant la découverte à Saconnex d’Arve de trois hippopompes du 19<sup>ème</sup> siècle dont l’une appartient à la compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny. La réponse étant négative, Mme Zach donne lecture de l’article. Mme Bolle de Paoli souhaite savoir si le Conseil municipal désire racheter cette hippopompe. Un courrier a été reçu en ce sens. Le prix de vente est de CHF 3'000.-. Le cas échéant, il faudrait toutefois trouver un endroit où l’entreposer. Diverses suggestions sont faites. M. Pignat précise qu’à l’intérieur du local des pompiers ce n’est pas possible.

Mme Bolle de Paoli pense qu’il faut la stocker dans un endroit visible mais néanmoins à l’intérieur pour ne pas l’abîmer. M. Cogne trouve dommage de ne pas sauter sur l’occasion quitte à réfléchir ultérieurement ce d’autant plus que le prix de vente est raisonnable. Il ajoute qu’une solution est à envisager lors d’une prochaine construction ou rénovation dans la commune. M. George suggère de l’acquérir et de la prêter au SIS pour son musée le temps de trouver une solution.

M. Schornoz propose de voter sur l’acquisition de l’hippopompe d’une valeur de CHF 3000.-.

► L’achat de l’hippopompe est accepté par 8 oui, 0 non et 3 abstentions

- Mme Bolle de Paoli : les communes de la Champagne ont prévu d’harmoniser le règlement interne concernant la location de leurs salles. Un premier travail a été fait. Une commission aura donc lieu en janvier afin de présenter les différents points et chacun pourra y apporter des suggestions.
- Les pompiers d’Aire-la-Ville et de Cartigny ont eu leur première séance de travail. Le point principal retenu est que les pompiers de Cartigny refusent catégoriquement une fusion pour le moment mais une collaboration rapprochée a été décidée. Un planning des piquets et des exercices en commun doit être présenté. D’autre part, il y a eu un exercice d’alarme feu à Cartigny et la compagnie d’Aire-la-Ville y a participé.
- L’exécutif a été informé lors de la séance bimensuelle des communes de la Champagne le 1<sup>er</sup> novembre 2013 que le projet de crèche a été repris par le nouvel adjoint d’Aire-la-Ville. Le nombre de places se situera entre 35 à 38. Les coûts seront peut-être moins élevés et un plan financier sera présenté dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Enfin, d’autres communes seraient peut-être intéressées par le projet.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 décembre, la commission se réunira le 26 novembre 2013 pour faire les cartes de vœux. Les entrées et desserts devront être réalisés pour 8 personnes.

M. Loeffel souhaite savoir si la distribution des fleurs et du vin aux aînés continue.

Mme Bolle de Paoli précise que les aînés qui seront présents au repas et ceux qui se seront excusés recevront comme d’habitude les fleurs et le vin. Par contre, ceux qui n’auront pas répondu à l’invitation ne recevront plus de cadeaux, l’organisation étant trop compliquée.

#### **Communications de Mme Zach :**

- En raison de la soirée citoyenne destinée aux jeunes nés en 1996 au Théâtre du Léman le lundi 24 février 2014, la séance du Conseil municipal sera exceptionnellement déplacée au mardi 25 février 2014.
- Concernant la gravière à La Petite-Grave, Mme Zach fait savoir qu'elle a eu ce soir un téléphone de M. Alexandre Breda, président de Pro Natura. Ce dernier l'a informé qu'une convention a été signée vendredi entre l'exploitant de la gravière et Pro Natura, convention qui porte sur un accord d'arrêter immédiatement l'exploitation si Pro Natura annule toutes ses démarches juridiques. C'est donc chose faite. Pro Natura a mandaté une entreprise de sécurité qui est sur place pour interdire l'accès à la gravière et une autre entreprise de démolition qui débutera prochainement les travaux. La prochaine étape par Pro Natura consiste à créer une réserve naturelle en collaboration avec la commune de Cartigny et la DGNP.
- Le schéma de protection et d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) prépare un plan directeur des cours d'eaux sur 6 ans qui sera adopté par le Conseil d'Etat à la suite duquel un bilan sera fait. Le rôle de la commune sera d'avoir un lien avec les propriétaires des terrains sur lesquels passent les cours d'eaux qui devront être remis à ciel ouvert. Il n'y aura aucune obligation en cas de refus du propriétaire. La commune pourra par contre aider les particuliers à obtenir des subventions. La commune de Cartigny est concernée par le Bief du Lavoir (enterré sur 120 m) et la Petite Grave (enterrée sur 200 m). Pour Cartigny il s'agit d'un petit projet mais la commune veut y participer en demandant une subvention afin d'éviter des frais aux propriétaires.
- Le 16 décembre 2013 à 18h00, un vin chaud sera organisé à la Petite Grave.

#### **4. Budget 2014**

**Délibération N° 6** – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Aucun commentaire.

► La délibération N° 6 est acceptée à l'unanimité par 11 voix.

**Délibération N° 7** – Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014.

Aucun commentaire.

► La délibération N° 7 est acceptée à l'unanimité par 11 voix.

#### **5. Rapports de commissions**

Commission culture, loisirs, sport

M. Duriaux est surpris de la proposition du lieu de remise du mérite cartignois.

Mme Dubouloz avait compris lors de la séance de commission qu'il avait été décidé que la remise du mérite se ferait le même soir après l'accueil des nouveaux habitants..

M. Schornoz confirme.

M. George demande s'il n'est pas trop tard de donner le mérite 2013 en novembre 2014.

M. Loeffel précise qu'il avait été décidé d'attribuer le mérite de l'année en cours en automne.

Mme Dubouloz précise que lors de la commission, l'idée était d'inviter les nouveaux habitants et plus tard dans la soirée, les habitants pour la remise du prix afin que les nouveaux habitants fassent connaissance des anciens.

M. Pontinelli pense qu'il faut avoir un certain nombre de critères d'attribution afin que cela soit plus clair. Il se demande si le mérite ne doit pas être fait lors des promotions afin de mettre en avant le Mérite.

Mme Bolle de Paoli précise que certaines communes de la taille de celle de Cartigny, organisent les événements de manière groupées soit en même temps que les promotions civiques, l'accueil des nouveaux habitants et le mérite sportif, le tout sous forme de fête villageoise.

Mme Zach suggère de réfléchir à une formule. En effet, l'accueil de nouveaux habitants consiste principalement à communiquer des informations générales sur la commune. Il est donc difficile de faire cela au milieu d'une fête. Il se pourrait toutefois que cela soit fait à la mairie avant de rejoindre la fête.

Mme Dubouloz ajoute qu'il était question de dynamiser la soirée d'accueil des nouveaux habitants.

M. Duriaux pense que la partie formelle puisse être communiquée par internet et de garder une partie plus festive pour l'accueil.

M. Schornoz suggère que la commission se revoie et pour avancer dans le dossier.

M. Loeffel précise que l'idée était de ne pas trop réglementer afin d'avoir une marge de manœuvre, à l'exemple de la commune de Satigny qui a remis son dernier mérite aux bénévoles de l'EMS du Mandement.

En ce qui concerne la participation de Cartigny au festival Antigél en 2014, Mme Walthert explique que chaque prestation dans les communes est fixée à Fr. 5'000.-. Il s'agit d'un budget global en fonction des prestations fournies.

Mme Dubouloz pense que ceci était clair en commission. La question était de savoir si le Festival Antigél était conscient que pour des petites communes le budget restait élevé et que certaines ne pourraient peut-être pas participer. Mme Walthert répond qu'une réflexion aura lieu pour l'an prochain car les responsables du festival se sont rendus compte de ce problème.

M. Loeffel précise que le budget ne consiste pas uniquement en des subventions étant donné que les manifestations sont payantes.

Mme Walthert répond qu'une grande partie du budget est couverte par du sponsoring.

M. Pignat estime que c'est un budget conséquent pour une manifestation d'un jour et que l'on ignore si les habitants de Cartigny seront nombreux à y participer.

Mme Walthert répond que l'idée était de faire partie d'un festival renommé destiné à attirer également d'autres habitants du canton. Par ailleurs, aucun projet particulier pour l'an prochain n'ayant été proposé, la commune a choisi de se tourner vers le Festival Antigél.

Mme Zach ajoute que si quelqu'un a une idée à mettre en place une manifestation ou autre événement, il ne faut surtout pas hésiter à la proposer.

Mme Bolle de Paoli pense que le festival Antigél est plus accessible culturellement parlant que le Festival du Bois de la Bâtie par exemple qui cerne un autre public.

M. Pignat pense qu'il faut tenter l'expérience mais s'interroge sur le retour sur investissement.

**6. Propositions et questions**

- Mme Dubouloz précise qu'un calendrier de l'Avent aura lieu cette année. Un tout ménage sera envoyé prochainement. La première fenêtre s'ouvrira à la mairie le dimanche 1<sup>er</sup> décembre et la dernière au temple le 24 décembre. Le 10 décembre il y aura un vin chaud et de la musique pour la décoration du sapin devant la poste. Les fenêtres sont déjà toutes prises. Si le succès est au rendez-vous, un appel sera fait dans l'Echo de Cartigny pour l'an prochain.
- Mme Dubouloz souhaite avoir des précisions concernant le budget du MAC, les chiffres du rapport et du budget étant différents. Mme Bolle de Paoli précise qu'elle avait expliqué que le montant n'avait pas été budgété et que si besoin, la commune prendrait le déficit en charge.
- Mme Bosshard Dériaz demande des nouvelles de l'épicerie poste. Mme Zach rappelle qu'elle ouvrira le 18 novembre prochain. La population recevra un tout ménage sous peu. Elle sera ouverte les samedis et dimanches matin et fermée le mercredi toute la journée.
- M. Christen demande si le dossier de la nouvelle gravière a évolué. Mme Zach répond qu'elle n'a aucune nouvelle pour l'instant.

Fin de la séance à 22h10.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....